

DEMANDES D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 17 mai 2017, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE

Dossier n^{os} : D08-01-17/B-00046 et D08-01-17/B-00047
Propriétaire(s) : Christian Elkara
Emplacement : (244), 246, rue Garneau
Quartier : 12 - Rideau-Vanier
Description officielle : lot 253, plan enr. 4M-25
Zonage : R4E
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

À son audience du 19 avril 2017, le Comité a reporté les demandes d'autorisation (D08-01-17/B-00046 et D08-01-17/B-00047). Le propriétaire souhaite maintenant réactiver les demandes visant à lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue d'établir des titres fonciers distincts pour chaque moitié de la maison jumelée de trois étages pourvue de terrasses sur le toit, laquelle est en cours de construction.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, le propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de cessions. La propriété est représentée par les parties 1 et 2 du plan 4R préliminaire qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Parties	Adresse municipale
B-00046	6,06 m	30,44 m	185,6 m ²	1	244, rue Garneau une unité
B-00047	6,08 m	30,43 m	185 m ²	2	246, rue Garneau une unité

LES DEMANDES indiquent que le bien-fonds ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.